



QUESTION ECRITE

Au gouvernement de Polynésie



M^{me} Éliane TEVAHITUA
Représentante à l'assemblée de Polynésie française

Taraho'i, le 09 août 2019

À

Monsieur Jacques RAYNAL
Ministre de la Santé et de la Prévention, en charge de la protection sociale généralisée

Objet : Etat d'avancement du schéma d'organisation sanitaire en matière de prévention.

Réf. : SOS 2016-2021

Monsieur le ministre, ia ora na

La prévention et la promotion de la santé constitue un des axes majeurs du schéma d'organisation sanitaire (SOS) 2016-2021 de notre Pays. Cet axe s'articule autour des objectifs suivants :

- Faire de la lutte contre le surpoids une priorité du pays ;
- Rationaliser l'organisation de la prévention ;
- Partager une approche polynésienne de la prévention et de la santé.

Certes, depuis 2016, un schéma de prévention et de promotion de la santé 2018-2022 incluant « un plan cancer », doté d'une approche interministérielle et multisectorielle, a été élaboré par la Direction de la santé. Et à compter du 1er janvier 2018, un fonds de prévention sanitaire et sociale, abondé par la fiscalité comportementale sur le tabac, l'alcool, puis le sucre¹, a sanctuarisé le budget de prévention afin de lutter en priorité contre les maladies de civilisation et les maladies radio-induites qui obèrent notre assurance maladie².

Ces objectifs et moyens, au demeurant louables, mériteraient d'être confrontés à la réalité des faits. Aussi, il me serait utile de connaître l'état de réalisation des différentes actions suivantes :

1-Faire de la lutte contre le surpoids une priorité du pays

- Diminution de la prévalence de l'obésité (réalisation fixée à 2016) ;
- Recommandations et réalisations du comité de prévention mis en place dans le cadre de la réforme de la PSG ;
- Non remboursement des comportements à risque.

¹ Loi du pays n° 2018-41 du 11 décembre 2018 portant diverses mesures fiscales pour le financement des actions de prévention en matière de santé publique modifiée par la loi du pays n° 2019-52 portant modification du régime de la taxe de consommation pour la prévention adoptée le 27 juin 2019

² Les dépenses de santé en Polynésie française sont évaluées à 79,4 milliards XPF en 2015. Soit 14,4% du PIB et une dépense d'environ 291 000 XPF par habitant.

2-Rationaliser l'organisation de la prévention

- Améliorer le dépistage en renforçant les points de dépistage et en s'appuyant sur les acteurs déjà investis (réalisation 2017);
- Redonner aux communes un rôle dans la santé (réalisation 2016) ;

3-Partager une approche polynésienne de la prévention et de la santé

- Améliorer la connaissance des comportements des Polynésiens en santé et sur ses déterminants, pour mieux adapter les réponses par le financement d'études de comportement (réalisation 2017-2019). **Quelles sont ces études et quelles sont les thématiques choisies ?**
- Mettre en place une évaluation de la prévention en identifiant les compétences au sein de l'observatoire de la santé (réalisation 2016-2018).

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma considération distinguée et vous remercie d'avance du soin que vous prendrez à me répondre. **Mauruuru.**



M^{me} Éliane TEVAHITUA